SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE

CAMBRON ET ASSOCIES

6 Quai des Chartrons
CS71852
33075 Bordeaux Cedex

SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE TITULAIRE D'OFFICES D'HUISSIERS DE JUSTICE

CAMBRON ET ASSOCIES

HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES

CAB Client

COMPTOIR MAILLES
ARCHITECTURE
ZAC DU GRAND PONT
RUE GUTENBERG
13640 LA ROQUE D ANTHERON

Référence à rappeler : P-201-2517154
Téléphone : 05.56.00.76.51
Email :
cambron201@huissiers-cambron.com
C.C.P. N° 2917 P Bordeaux
Paiement CB :
www.huissiers-cambron.com

HORAIRES D'OUVERTURE
Du lundi au vendredi
10h-12h

Réglé par chèque 9136789
le 28.02.2022

Le 23 février 2022

COURRIER AMIABLE D'HUISSIER DE JUSTICE

Je suis chargé par la Société AG2R PREVOYANCE de recouvrer les sommes de 171,13€ pour l'UE 03257712 au titre de la/les période(s) suivante(s) :

COTISATIONS: 4eme Trimestre 2020 | SOLDE: 61,28 Euros
COTISATIONS: 2nd Trimestre 2021 | SOLDE: 109,85 Euros

Vous pouvez me joindre au n° **05.56.00.76.51**.

A défaut de réaction, pour obtenir votre règlement, je me verrai dans l'obligation de recourir à tous les moyens mis à ma disposition.

Dans l'attente de votre versement,

Veuillez agréer mes salutations distinguées.

Rappel des dispositions des alinéas 2 et 3 de l'article L111-8 du code des procédures civiles d'exécution:
"Les frais de recouvrement entrepris sans titre exécutoire restent à la charge du créancier, sauf s'ils concernent un acte dont l'accomplissement est prescrit par la loi au créancier. Toute stipulation contraire est réputée non écrite, sauf disposition législative contraire.
Cependant, le créancier qui justifie du caractère nécessaire des démarches entreprises pour recouvrer sa créance peut demander au juge de l'exécution de laisser tout ou partie des frais ainsi exposés à la charge du débiteur de mauvaise foi."

à détacher et à joindre au versement

Client :
AG2R PREVOYANCE
Ref Client :
04T2020 03257712

Membre d'une Association Agréée.
Le règlement des honoraires par chèque est accepté. T.V.A. payée sur encaissement.

Références : P-201-2517154

SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE

CAMBRON ET ASSOCIES

6 Quai des Chartrons
CS71852
33075 Bordeaux Cedex

Référence à rappeler : P-201-2517155
Téléphone : 05.56.00.76.51
Email :
cambron201@huissiers-cambron.com
C.C.P. N° 2917 P Bordeaux
Paiement CB :
www.huissiers-cambron.com

HORAIRES D'OUVERTURE
Du lundi au vendredi
10h-12h

COURRIER AMIABLE D'HUISSIER DE JUSTICE

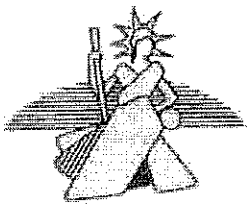

Client :
AG2R PREVOYANCE
Ref Client :
02T2021 03257712

Membre d'une Association Agréée. Le règlement des honoraires par chèque est accepté. T.V.A. payée sur encaissement.

SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE TITULAIRE D'OFFICES D'HUISSIERS DE JUSTICE

CAMBRON ET ASSOCIES

HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES

CAB Client

COMPTOIR MAILLES
ARCHITECTURE
ZAC DU GRAND PONT
RUE GUTENBERG
13640 LA ROQUE D ANTHERON

Le 23 février 2022

Je suis chargé par la Société AG2R PREVOYANCE de recouvrer les sommes de 171,13€ pour l'UE 03257712 au titre de la/les période(s) suivante(s) :

COTISATIONS: 4eme Trimestre 2020 | SOLDE: 61,28 Euros
COTISATIONS: 2nd Trimestre 2021 | SOLDE: 109,85 Euros

Vous pouvez me joindre au n° **05.56.00.76.51.**

A défaut de réaction, pour obtenir votre règlement, je me verrai dans l'obligation de recourir à tous les moyens mis à ma disposition.

Dans l'attente de votre versement,

Veuillez agréer mes salutations distinguées.

Rappel des dispositions des alinéas 2 et 3 de l'article L.111-8 du code des procédures civiles d'exécution:
"Les frais de recouvrement entrepris sans titre exécutoire restent à la charge du créancier, sauf s'ils concernent un acte dont l'accomplissement est prescrit par la loi au créancier. Toute stipulation contraire est réputée non écrite, sauf disposition législative contraire.
Cependant, le créancier qui justifie du caractère nécessaire des démarches entreprises pour recouvrer sa créance peut demander au juge de l'exécution de laisser tout ou partie des frais ainsi exposés à la charge du débiteur de mauvaise foi."

à détacher et à joindre au versement

N° dossier P-201-2517155
AG2R PREVOYANCE c/ COMPTOIR MAILLES &

Somme de 171,13 Euros,
A l'ordre de **SCP CAMBRON-PESIN-DUPONT-LAGRIFOUL-MEZY-GOMEZ-HERVE-BOUILLIER,**
adressée sous enveloppe affranchie à :

SCP CAMBRON-PESIN-DUPONT-LAGRIFOUL-MEZY-GOMEZ-HERVE-BOUILLIER
6 quai des Chartrons
CS 71852
33075 BORDEAUX CEDEX

NOTRE RIB :
C.D.C BORDEAUX
Etabl. **40031** Guich. **00001** Compte **0000139704B 86**
FR72 4003 1000 0100 0013 9704 B86 BIC : CDCGFRPPXXX

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004,
vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la SCP Cambron, au 6 quai des Chartrons, 33000 Bordeaux.

TTC